



# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

### DELIBERATION N° 2025-11-153-DVCS

Nomenclature : 8.9

#### OBJET : MEDIATHEQUE – REGLEMENT DU CONCOURS D'ECRITURE

**Votants : 33**

**Abstention : /**

**Votes exprimés: 33**

**Pour: 33**

**Contre : /**

L'an deux mille vingt cinq, le treize novembre, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

#### PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, Mme MOUNIER, M. DOMET, Mme DUFAU, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, M. LESPADE, Mme NOGARO, M. GARANS, Mme BAULON, Mme CORRIHONS, Mme LOGEZ, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LATAILLADE, Mme OGER

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme SAINT-AUBIN	procuration	à Mme NOGARO
Mme DARRAMBIDE	procuration	à Mme ORDUNA
Mme DUPRE	procuration	à Mme DUFAU
Mme LE GALL	procuration	à Mme LALANNE

#### SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme MOUNIER

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants	33

Fait à Tarnos,  
 le 14 novembre 2025  
 Pour extrait certifié  
 conforme

Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu  
 du dépôt au titre du contrôle de  
 légalité et de La publication sur le  
 site Internet de la Mairie le :*

*14/11/2025*

Dans le cadre de sa programmation culturelle 2026, la médiathèque Les Temps Modernes organise l'événement Coup de jeune dont les publics cibles sont les enfants, les familles et les jeunes. La manifestation Coup de jeune se tiendra aux mois de mars et avril 2026. Le thème de cette année sera « Aventures » : il célébrera le romanesque, le suspense, les sagas, les récits d'exploration dans les livres et le cinéma. Il mettra en avant la force de la littérature, capable de nous faire dépasser notre propre condition, et qui constitue un formidable levier pour capter l'attention du jeune public et nourrir son goût de la lecture.

Dans ce cadre, la médiathèque Les Temps Modernes organise un concours d'écriture ouvert aux 12-16 ans. Les jeunes pourront remettre une nouvelle sur le thème « Aventures ». La participation au concours est gratuite. L'objectif est d'offrir à tous les participants l'occasion de donner libre court à leur imaginaire et de pratiquer l'écriture.



Le concours sera ouvert du vendredi 23 janvier, à l'occasion des Nuits de la lecture, jusqu'au 7 mars 2026. La remise des prix aura lieu le vendredi 10 avril, pendant les vacances scolaires, à la médiathèque. Un jury récompensera trois textes parmi les productions déposées à la médiathèque.

Le concours est encadré par un règlement qui détaille toutes les modalités pratiques. Il est joint en annexe.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Considérant que, dans le cadre de sa programmation culturelle 2026, la médiathèque Les Temps Modernes propose un concours d'écriture ouvert aux 12-16 ans du 23 janvier au 7 février 2026, dont le thème sera « Aventures »,

Considérant que ce concours est encadré par un règlement qui précise le thème, les conditions de participation, les conditions de sélection des lauréats, les prix décernés, ainsi que l'organisation de la remise des prix,

## **DELIBERE**

**APPROUVE** le règlement du concours d'écriture de la médiathèque, joint en annexe

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télerecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)